AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 30-6-71 195298

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION "AQUITAINE" (Tél. (56) 92.06.25)
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ABONNEMENT ANNUEL

25 F.

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
Chemin d'Artigues, 33 - CENON
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46

Supplément N° 4 au Bulletin Technique N° 129 de JUIN 1971 — 1971-21

VIGNE

MILDIOU

Les dernières pluies du 25 au 27 juin sont susceptibles d'avoir provoqué des repiquages de la maladie dans les vignobles déjà atteints. De nouvelles taches sur feuilles, ou des attaques sur grappes risquent donc d'apparaître dans ces parcelles à partir de la fin de la semaine. En conséquence, effectuer un nouveau traitement généralisé au cours des prochaines 48 heures.

BLACK-ROT

De nouvelles sorties de taches sont chaque jour possibles jusqu'à la fin de la semaine dans les vignobles mal protégés ou en bordure de vignes abandonnées. Le traitement destiné à lutter contre le mildiou assurera également la protection contre le Black-Rot.

OIDIUM

Les conditions climatiques actuelles sont peu favorables à l'Oïdium. Toutefois, sur les cépages sensibles, un poudrage au Soufre peut être exécuté.

BOTRYTIS

Nous rappelons que la lutte contre le Botrytis n'est pas encore parfaitement au point, notamment en ce qui concerne la détermination des époques de traitement. L'Institut National de la Recherche Agronomique d'une part, le Service de la Protection des Végétaux d'autre part, poursuivent les observations et les travaux sur ce sujet.

Actuellement, et d'une façon assez empirique, on estime que le nombre de traitements doit être compris entre 3 et 5, que l'on situe généralement comme suit :

- 1er traitement lorsque les grains de raisin ont la grosseur d'un grain de poivre.
- deuxième traitement au moment de la fermeture de la grappe.
- dernier traitement à 3 semaines au moins de la vendange.
- applications intermédiaires déterminées selon les conditions climatiques et l'évolution de la maladie.

Les fongicides destinés à combattre le botrytis sont tous en autorisation provisoire de vente, ce qui indique que l'on ne possède pas encore tous les éléments suffisants pour apprécier avec certitude leur efficacité. A la liste de produits, publiée dans le bulletin N° 126 de mars sous la rubrique "Pourriture grise ", il convient d'ajouter deux nouvelles matières actives ayant bénéficié depuis cette date d'une autorisation provisoire de vente: le méthylthiophanate et la dichlozoline.

.../...

P433

.../...

CICADELLE
(Empoasca flavescens)

Dans quelques très rares vignobles, le seuil de nuisibilité de 100 larves pour 100 feuilles est dépassé et les premiers symptômes sur Cabernet et Merlot ont été observés. Dans ces cas particuliers intervenir avec un insecticide à l'occasion du traitement contre le mildiou. S'abstenir dans tous les autres vignobles.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Dans les vergers indemnes de toute tache de tavelure, la protection peut être stoppée.

Dans les autres plantations, malheureusement les plus nombreuses cette année en raison des pluies continuelles du 15 mai au 15 juin, des taches nouvelles apparaissent régulièrement. Les sorties pouvant être importantes vers la fin de la semaine, intervenir au cours des prochains jours.

ROUILLE DU PRUNIER

Effectuer un nouveau traitement pour protéger la végétation contre les infections possibles de cette maladie.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Les premières pénétrations larvaires, encore très rares, sont observées sur pêches et nectarines. La protection de ces fruits doit donc débuter à partir des prochains jours.

Utiliser le mévinphos pour les variétés à récolter entre le 8 et le 15 juillet.

Pour les variétés de maturité plus tardive, appliquer l'un des autres insecticides figurant sur la liste du bulletin N° 126.

Ce traitement est actuellement inutile sur les variétés murissant après le 10 août.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Si le traitement conseillé le 10 juin n'a pas été renouvelé après les pluies, il est prudent de poursuivre la protection des fruits à pépins contre de nouvelles pénétrations larvaires. Cette pulvérisation n'est pas nécessaire dans les vergers traités depuis le 16 juin.

ARAIGNEES ROUGES (Panonychus ulmi)

Les populations d'acariens progressent lentement dans de nombreux vergers. Intervenir avec un acaricide spécifique dès que les populations dénombrées à la loupe de poche, dépassent le seuil de nuisibilité de 30 à 50 formes mobiles par feuille.

Bordeaux, le 28 juin 1971

L'Ingénieur d'Agronomie
chargé des Avertissements Agricoles

J. TOUZEAU

P. le Chef de la Circonscription phytosanitaire
" Aquitaine" et par Délégation
L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
C. ROUSSEL

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur Gérant : L. BOUYX